



## Entretien professionnel

-----  
Par Lyse8

Bonjour,  
je suis embauchée depuis fin 2021 soit depuis trois ans.  
Je n'ai jamais bénéficié d'entretien professionnel.  
J'ai lu que cela était obligatoire tous les deux ans donc cela veut-il bien dire que j'aurais dû en avoir un ?  
(ou bien c'est tous les deux ans après un délais de deux ans soit après 4 ans ?)  
Je vous remercie.

-----  
Par kang74

Bonjour

Travaillez vous dans le secteur privé?  
C'est à partir de la date d'embauche mais c'est une obligation peu contraignante pour les petites entreprises

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000038610069]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000038610069[/url]

-----  
Par Lyse8

Bonjour, je travaille pour une grande entreprise du secteur privée.  
Donc pour répondre à ma question j'aurais bien dû en avoir un ?

-----  
Par kang74

Oui, mais avec le Covid ils ont peut être zappé .  
Vous pouvez le leur rappeler ( article de loi en lien)

-----  
Par Lyse8

Merci !  
Pour le covid je ne pense pas, il était déjà derrière.

-----  
Par ITERNITY1979

Bonjour

Je travaille pour une grande entreprise privée et je peux vous dire que le délai de 2ans n'est nullement respecté, moi je l'avais eu bien après.  
Possible que l'entreprise ne risque rien à ne pas respecter le délai de 2ans pour cet entretien qui est juste un point sur le poste, les volontés, salaire etc?

Rien ne vous empêche de poser la question à votre RH

Ines